

Pleine-Fougères

Le conseil communautaire donne son feu vert aux éoliennes

Le président de la communauté de communes, Christian Couet, a présenté les résultats de l'étude de définition de la Zone de développement éolien (ZDE), réalisée par le cabinet Airele, sous la maîtrise d'ouvrage du Pays de Saint-Malo. Sept zones ont été retenues, essentiellement en Bretagne Romantique et la septième concernent les communes de Bagger-Pican et de La Bousac.

Six éoliennes devraient être implantées, trois sur chaque commune avec une puissance de production des installations comprise entre 4,5 MW et 30 MW. Le projet a fait l'objet d'une présentation à la population, lors de deux réunions publiques.

« Aujourd'hui, l'éolien est une piste intéressante face à la raréfaction des énergies fossiles, estime pour sa part Christian Couet. Mais, le problème majeur pour la réalisation de ce projet, reste celui des éoliennes vues depuis une des terrasses du Mont Saint-Michel. Seul le préfet donnera un avis final à ce projet. »

Ce projet de zone de développement éolien est adopté par 17 voix pour et deux abstentions.



Le projet de développement éolien sur les communes de Bagger-Pican et de la Bousac a été adopté par les membres du conseil communautaire par 17 voix pour et 2 abstentions.

le développement du compostage individuel.

Marais de Sougéal. Espace remarquable de Bretagne et réserve naturelle, le marais de Sougéal a été classé réserve nationale pour six ans. Quatre objectifs généraux font partie de ce programme : la gestion du marais, la conservation du patrimoine, la sensibilisation auprès du public et le suivi par les scientifiques. Abel Goré, maire de Sougéal, voit déjà des aspects positifs comme la réapparition des brochets. « La prochaine étape étant d'améliorer les connaissances sur la faune et la flore présente dans le marais et de les mettre en valeur. »